

habitudes de nos pères. Le but de cette circulaire est de créer un mouvement en faveur des églises rurales, dont la situation précaire depuis la Séparation inspire partout de vives inquiétudes. Déjà, la Société historique a protesté contre certaines destructions préméditées comme celle du clocher de Cinqueux. Elle s'associe de tout cœur aux vœux émis par la Commission historique du département du Nord et prendra toutes les mesures que lui dicteront les circonstances, pour préserver de la ruine les édifices de notre région.

M. Guynemer a préparé la publication du Cartulaire de Royallieu. Dans la première partie de son introduction, il donne, avec quelques explications sur le manuscrit et ses enluminures, l'histoire du prieuré.

L'abbaye du Val-des-Ecoliers, fondée à Langres sous le patronage de Sainte Catherine (1201), fut appelée à desservir l'église de ce nom que Saint Louis fonda à Paris (1229) en accomplissement d'un vœu fait par Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines. A cette église se trouva plus tard attaché un moine nommé Jean des Granges. Devenu aumônier de Philippe le Bel, il persuada ce roi d'établir un prieuré dans sa maison de la Neuville-au-Bois (1303) et d'y appeler des moines de Sainte-Catherine de Paris.

La charte définitive de fondation imposa au couvent le nom de Royallieu. Les religieux eurent le titre de chapelains royaux de Royallieu, Compiègne, Choisy et Vieux-Moulin. Le monastère, incendié en 1334, survécut au siège de 1430, pendant lequel la maison royale fut anéantie. L'histoire se termine par la fusion avec la congrégation de Sainte Geneviève et l'échange de domicile avec les moniales de Saint-Jean-au-Bois.

M. le chanoine Morel fait l'énumération des nombreuses reliques conservées en l'église

---